

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 06-31/2024**

Objet : Demande de subvention au Département de la Drôme au titre des amendes de police – 2024.

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-trois mai à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – BARRE Damien.

Excusés : Néant.

Absents : PHILIBERT Carine – JUVENON Marie-Hélène.

Procuration : Néant.

Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

- ♦ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ♦ Vu le dispositif de subvention « amendes de polices » proposé par le Département de la Drôme,

Considérant que, le Département de la Drôme propose un dispositif de reversement du produit des amendes de police aux communes à la condition que cette subvention soit utilisée pour l'achat de matériel de sécurité.

Considérant que, la commune souhaite financer l'acquisition d'aménagement de sécurité pour les routes communales et notamment les aménagements de sécurité de la route des Collines.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE le conseil départemental de la Drôme pour le versement d'une subvention au titre des amendes de police pour l'année 2024 pour financer l'acquisition d'aménagement de sécurité pour les routes communales.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes relatifs à cette demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du conseil municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 24 mai 2024.

**Le Maire
Fabrice LARUE**



**Le secrétaire de séance
Jean-Marie WOZNIAK**